



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA)

Réunion plénière 2023

**Jeudi 07 décembre 2023 à 14 h 30
- salle Jean Moulin -
préfecture**

ORDRE DU JOUR

- Rappel du cadre juridique
- Bilans d'activité 2022 et 2023 des différentes commissions
- Publication de la liste départementale des établissements recevant du public
- Actualité
 - gîtes de groupe, rappel de la réglementation suite à l'incendie du 09 août 2023 dans le Haut-Rhin
 - fonds territorial d'accessibilité
 - feux de forêts
 - évolution réglementaire 2023 sur les ERP

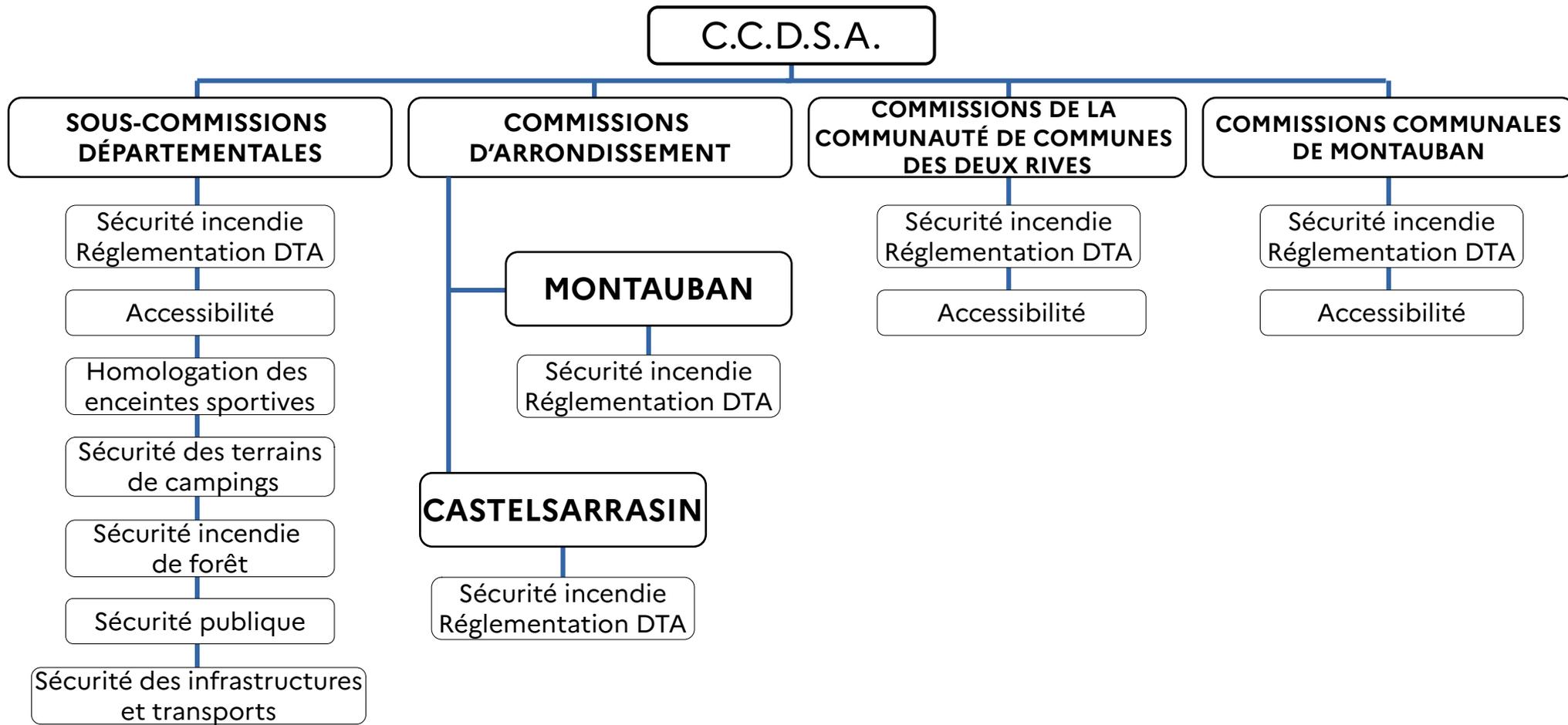
CADRE JURIDIQUE

- Décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la CCDSA
- Arrêté préfectoral n°82-2022-11-02-00003 relatif à la composition de la CCDSA
- Arrêté préfectoral n°82-2022-11-02-00004 du 19/04/2022 relatif à son fonctionnement et ses attributions

RAPPEL : la CCDSA, dans sa forme plénière, doit se réunir au moins une fois par an (article 2.2 de la circulaire du 22 juin 1995)

La dernière CCDSA s'est tenue le 11 juillet 2022.

Organigramme de la CCDSA



COMMISSIONS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

BILANS D'ACTIVITÉ

Bilans d'activité des **commissions de sécurité et d'accessibilité en 82**

- ◆ présentation par le Service Départemental d'Incendie et de Secours
- ◆ présentation par la Direction Départementale des Territoires
- ◆ présentation par la commune de Montauban

Bilan d'activité de la **commission d'homologation des enceintes sportives**

Bilan d'activité de la **commission de sécurité des terrains de campings**

Bilan d'activité de la **commission de sécurité contre les feux de forêts, landes**

PRÉSENTATION PAR LE SDIS

Bilans d'activité des **commissions de sécurité contre les risque d'incendie et de panique** dans les établissements recevant du public -

Années 2022 + 2023 (arrêté au 31/10)

Quelques rappels :

Les arrêtés préfectoraux pris en application du décret du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité prévoient les commissions de sécurité suivantes :

- Sous-commission départementale de sécurité dans les ERP / IGH
- Commission de sécurité de l'arrondissement de Montauban
- Commission de sécurité de l'arrondissement de Castelsarrasin
- Commission communale de sécurité de Montauban
- Commission de sécurité de la communauté de communes des Deux

Rives

I/ Travaux des commissions plénières de sécurité pour études de dossiers en **2022** :

➤ Sous-commission départementale de sécurité dans les ERP / IGH : **15**
(81 dossiers présentés)

➤ Commission de sécurité de l'arrondissement de Montauban : **12**
(131 dossiers présentés)

➤ Commission de sécurité de l'arrondissement de Castelsarrasin : **12**
(94 dossiers présentés)

➤ Commission intercommunale de sécurité des Deux Rives : **8**
(10 dossiers présentés)

➤ Commission communale de sécurité de Montauban : **13**
(59 dossiers présentés)

1/ Études de dossiers en 2022 : 237

- Rapports d'étude des ERP de la 5ème catégorie : **50**
- Rapports d'étude des ERP du 1^{er} groupe : **110**
- Courriers réponse 5ème catégorie : **77**

2/ Visites d'établissements en 2022 : 338

- Visites de réception des travaux : **65**
- Visites périodiques : **208**
- Visites de levées d'avis défavorables : **48**
- Autres visites (inopinées, de contrôle) : **17**

3/ Avis défavorables

➤ **Nombre d'établissements sous avis défavorables au 31/12/2022 : 71** (↗ p.m : 53 au 31/12/2021)

4/ État des visites périodiques 2022

- SCDS et CCM : toutes les visites 2022 ont été réalisées
- CAM : 1 visite reportée Foyer hébergement ESAT Pouzinies -St Etienne de Tulmont)
- CAC : 2 visites reportées (Bureau Vallée et Halle aux vêtements à Castelsarrasin)
- CC2R : 3 visites reportées (Centres Henri CROS SIRAT et PERRET à Valence d'Agen et Église St Pierre à Auvillar)

II/ Travaux des commissions plénières de sécurité pour études de dossiers en **2023 (rapport arrêté au 31/10/2023)** :

- Sous-commission départementale de sécurité dans les ERP / IGH : **12 (46 dossiers présentés)**
 - Commission de sécurité de l'arrondissement de Montauban : **12 (24 dossiers présentés)**
 - Commission de sécurité de l'arrondissement de Castelsarrasin : **12 (16 dossiers présentés)**
 - Commission intercommunale de sécurité des Deux Rives : **5 (10 dossiers présentés)**
 - Commission communale de sécurité de Montauban : **11 (33 dossiers présentés)**

1/ Études de dossiers en 2023 : 129 études réalisées au 31/10/23

- Rapports d'étude des ERP de la 5ème catégorie : **17**
- Rapports d'étude des ERP du 1^{er} groupe : **112**
- Courriers réponse 5ème catégorie : **65**

2/ Visites d'établissements en 2023 :

- Visites de réception des travaux : **39**
- Visites périodiques : **123**
- Visites de levées d'avis défavorables : **43**
- Autres visites (inopinées, de contrôle) : **10**

3/ Avis défavorables

- **Nombre d'établissements sous avis défavorables au 31/10/2023 : 61**
(p.m : 71 au 31/12/2022)

4/ État des visites périodiques au 31/10/ 2023

- Toutes les visites ont été réalisées pour les 5 commissions

III/ Programmation 2024

PLANNING COMMISSIONS 2024								
MOIS	SCDA		RCAM		RCAC		RCCM	
	MARDI	09H30	JEUDI	14H30	VENDREDI	10H00	JEUDI	14H30
	DATE SCD		DATE RCAM		DATE RCAC		DATE CCM	
1	09/01		11/01		12/01		25/01	
2	06/02		08/02		09/02		29/02	
3	05/03		07/03		08/03		28/03	
4	09/04		11/04		12/04		25/04	
5	14/05		16/05		17/05		30/05	
6	11/06		13/06		14/06		27/06	
7	09/07		11/07		12/07		25/07	
8	06/08		08/08		09/08		29/08	
9	03/09		05/09		06/09		26/09	
10	01/10		03/10		04/10		31/10	
11	05/11		07/11		08/11		28/11	
12	03/12		05/12		06/12		19/12	

PRÉSENTATION PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Bilans d'activité de la **commission d'accessibilité** dans les établissements recevant du public -

Années 2022 + 2023 (arrêté au 31/10)

Cf propre présentation

PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTAUBAN

Bilans d'activité de la **commission communale de sécurité et d'accessibilité** de la ville de MONTAUBAN dans les établissements recevant du public

Années 2022 + 2023 (arrêté au 31/10)

Cf propre présentation

PRÉSENTATION PAR LE SERVICE DÉPARTEMENTAL A LA JEUNESSE , A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS

Bilan d'activité de la **commission d'homologation des enceintes
sportives**

Étude de dossiers

- Étude de dossier d'homologation : **1** (en avril **2022**)

P.m sont soumis à homologation les enceintes accueillant des **manifestations sportives** (art L. 312-5 et suivants du code du sport) équipées de **tribunes** avec des configurations permettant de développer des **capacités additionnelles de plus de 500 personnes**

enceinte du complexe sportif du **Palais des sports Jacques Chirac** à Montauban (salle omnisports et salle gymnastique), classement XLW 1ère catégorie (effectif total public : 2843 personnes)

◆ A.P n° 82-2022-05-06-00003 du 06 mai 2022 portant homologation de l'enceinte sportive Complexe sportif du palais des sports J. CHIRAC (salle omnisports et salle de gymnastique)

PRÉSENTATION PAR LE SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

Bilan d'activité de la **commission de sécurité des terrains de campings**

- Arrêté préfectoral n°82-2018-08-23-001 du 23/08/2018 fixant la liste des campings soumis à un risque naturel ou technologique prévisible

◆ **14 établissements** y sont répertoriés pour un risque prédominant « inondation ».

Cette liste indique pour chacun des campings

- sa capacité d'hébergement,
- le cours d'eau concerné,
- le plan particulier des risques inondations (PPRI) concerné,
- la côte de débordement à l'échelle de référence,
- les autres risques auxquels le camping est soumis (rupture grand barrage, nucléaire)

◆ 5 campings sont situés sur des cours d'eau ne faisant pas l'objet de la surveillance du service de prévision des crues (SPC de la DREAL Occitanie). Ils sont donc dotés d'un SAA (système d'alerte autonome) qui déclenche l'alerte de l'exploitant en cas de montée des eaux.

- attestation annuelle du bon fonctionnement du SAA fournie par le maire

◆ Le groupe de visite doit effectuer chaque année en début de saison estivale l'inspection de plusieurs campings.

Il est chargé de s'assurer du respect par l'exploitant des dispositions prévues dans le cahier de prescriptions de sécurité ainsi que de sa mise à jour.

◆ Les vérifications principales portent sur :

- les procédures d'information des résidents sur les risques et l'évacuation,

- les dispositifs d'alerte,

- les mesures d'évacuation,

- le respect du nombre d'emplacements (cf respect de la zone rouge du

PPRI)

- vérification technique gaz, électricité et extincteurs,

- défense extérieure contre l'incendie,

- sécurité des piscines,

- test de fonctionnement du système autonome d'alerte

◆ La sous-commission départementale se réunit à la suite des inspections : elle valide les avis du groupe de visite et approuve les cahiers de prescriptions de sécurité et leurs modifications

◆ En **2022**,

- 4 campings ont fait l'objet d'une visite de contrôle

- la sous-commission s'est réunie le 06/10/2022 et a validé 5 CPS

◆ En **2023**, aucune visite

Actualités

- A.P de 2018 est en cours de révision

- le guide sur la sécurité des terrains de camping – version mars 2023 a été envoyé à l'ensemble des maires du département par courrier du 20 avril 2023

COMMUNE	Nom de l'Etablissement	Capacité (Nbre emplacements)	Compétence urbanisme	Risque inondation PPR			Autres risques	VISITE	CAHIER DE PRESCRIPTIONS / Arrêté municipal
				PPR zonage	Cours d'eau	Cote de débordement à l'échelle de référence			
Bourret	Les Ramiers	22	Maire (PLU)	Garonne Amont rouge	Garonne	6, 40 m à Verdun sur Garonne		2019	
Bruniquel	Le Payssel	33	Maire (PLU)	Aveyron rouge	Vère	SAA	Barrages Pont de Salars et Pareloup	2019	
Caussade	La Piboulette	100	Maire (PLU)	Aveyron rouge	Lère	SAA		2019	
Caylus	La Bonnette	65	Maire (PLU)	Aveyron rouge	La Bonnette	SAA		2019	
Laguépie	Les Tilleuls	48	Maire (PLU)	Aveyron rouge	Viaur	1,30 m à St Just SAA	Barrages Pont de Salars et Pareloup	2019	
Lauzerte	Le Beauvillage	25	Maire (PLU)	Garonne Aval rouge	Petite Barguelonne	SAA		2019	

Moissac	municipal Moulin de Bidounet	100	Maire (PLU)	Tarn rouge	Tarn	4,30 m à Moissac		2021	CPS n'était pas terminé pour la dernière commission. A passer en 2024
Montricoux	Le clos Lalande	60	Maire (PLU)	Aveyron rouge	Aveyron	8 m à Montricoux	Barrages Pareloup et Pont de Salars	2022	CPS validé à la sous-com du 6/10/2022. Arrêté municipal du 01/02/2023 Avis favorable inspection sous-com du 6/10/2022
St Nicolas de la Grave	camping du plan d'eau	42	Maire (PLU)	Garonne Amont rouge	Garonne	4 m à Moissac 2,5 m à Trescassés		2021	Autorisation d'aménager accordée le 15 mars 2023 pour la fusion des deux campings de la base de loisirs. CPS en cours de rédaction
	Camping de groupes	50		Garonne Amont rouge	Garonne	4 m à Moissac 2,5 m à Trescassés		2021	idem
St Antonin Noble Val	Le Ponget	43	Maire (PLU)	Aveyron rouge	La Bonnelle	SAA	Barrages Pont de Salars Pareloup et Saint Géraud	2022	CPS validé à la sous-com du 6/10/2022. Arrêté municipal du 10 janvier 2023 Avis favorable inspection sous-com du 6/10/2022
	Les Gorges de l'Aveyron	80		Aveyron rouge	Aveyron	5 m à l'échelle de Varen	Barrages Pont de Salars, Pareloup et St Géraud	2022	CPS validé à la sous-com du 6/10/2022. Arrêté municipal du 16 janvier 2023 Avis favorable inspection sous-com du 6/10/2022
	Le noble val les étapes André Trigano	90		Aveyron rouge	Aveyron	5 m à l'échelle de Varen	Barrages Pont de Salars, Pareloup et St Géraud	2022	CPS validé à la sous-com du 6/10/2022. Arrêté municipal du 16 janvier 2023 Avis favorable inspection sous-com du 6/10/2022

Valence d'Agen	Municipal Val de Garonne	33	Maire (PLU)	Garonne Aval bleu	Garonne	6,40m à l'échelle de Verdun SG 5,30m à l'échelle de Trescassés	Nucléaire	2021	CPS validé à la sous-com du 6/10/2022 Arrêté à venir
-------------------	-----------------------------	----	----------------	-------------------------	---------	---	-----------	------	--

PRÉSENTATION PAR LA D.D.T

Bilan d'activité de la **commission de sécurité contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigue**

I/ Bilan d'activité 2023

▲ 24 novembre 2023 : consultation par voie électronique (délai contraint) de la sous-commission départementale contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigue (courrier du préfet du 23/11/23)

Cadre réglementaire de la demande : mise en œuvre de l'article 2 de la loi du 10 juillet visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie (carte des massifs à risque)

Objet de la demande interministérielle (MI/MASA/METCT) : proposition d'une liste des massifs forestiers particulièrement exposés au risque d'incendie feux de forêts, en vue de l'arrêté interministériel, dont la date limite est fixée au 10 janvier 2023

Proposition d'avis de Monsieur le préfet : en l'absence de carte d'aléa, maintien du classement des massifs forestiers particulièrement exposés au risque d'incendie feux de forêts situés sur les communes de Bruniquel, Cazals et Saint-Antonin-Noble-Val. Dans ces massifs, les obligations légales de débroussaillage (OLD) s'appliquent.

➤ **BILAN des réponses : 4 réponses toutes favorables (SIDPC, SDIS, ONF, CRPF) / proposition de courrier en cours de Monsieur le préfet aux directeurs de la DGPE (MASA) et DGPR (METCT)**

II/ Perspectives 2024

En 2024, la D.D.T envisage de proposer à Monsieur le préfet de saisir la sous-commission départementale contre les risques d'incendie de forêt, lande , maquis et garrigue sur les sujets suivants :

◆ **1ère sollicitation** : en mars, examen de la demande de dérogation aux **OLD** (obligations légales de débroussaillage) sollicitée par les communes de BRUNIQUEL, CAZALS et SAINT-ANTONIN NOBLE VAL (réduction des bandes à entretenir le long des voies de 20 m à 2 m) et validation d'un plan de gestion « simplifié OLD »

◆ **2ème sollicitation** : en mars et septembre, présentation de la démarche et des premières conclusions des **études d'aléa feu de forêt et de végétation sur le département** de Tarn-et-Garonne, dont les résultats pourront permettre :

➤ **de porter à connaissance des maires et des présidents d'EPCI** ces nouveaux éléments de connaissance en matière de risque feux de forêt et de végétation, en vue d'une prise en compte dans les projets d'aménagement et d'urbanisme de leur territoire,

➤ **d'affiner la liste des massifs particulièrement exposés** (nouvel arrêté interministériel prévu en automne 2024 au titre du L. 133-1 du code forestier), avec pour conséquence un élargissement probable de la liste des communes soumises aux OLD en 2025,

- **de servir de base à l'élaboration du plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI), dont l'approbation doit être effective au 1^{er} trimestre 2026 pour le Tarn-et-Garonne,**
- **de prioriser/orienter les plans de contrôles OLD réalisés par l'ONF,**

**PUBLICATION DE LA LISTE DÉPARTEMENTALE DES ERP par
catégorie**

**PUBLICATION DE LA LISTE DÉPARTEMENTALE DES ERP sous
avis défavorable par commission**

ACTUALITÉS par chacune des commissions